

Le Château de la Plinguetière est géré par le Comité Départemental UFCV 44, association Loi 1901, et basé à Saint-Aignan de Grand Lieu. L'association accueille différents groupes : scolaires, séniors, formations, séminaires, groupes sportifs et culturels, séjours de vacances, séjours adaptés, et accueil de loisirs de la commune.

Le Château de la Plinguetière s'inscrit dans un programme de vacances pour tous.

Niché dans un parc de 8hectares, le Château de la Plinguetière propose différents hébergements collectifs, des salles adaptées, de la restauration sur place, une équipe à l'écoute.

Quatre idées majeures animent le Château de la Plinguetière.

Acteur dans l'éducation

Le château est un lieu de vie sociale proche des enfants lors des séjours, adapté à leurs besoins et ouvert à leurs attentes. L'équipe éducative du château a notamment pour mission d'apprendre aux enfants un certain nombre de règles liées à la vie sociale du centre.

C'est un lieu où l'on attache beaucoup d'importance à l'éducation dans les temps de la vie quotidienne : les repas, les temps de repos, l'hygiène ; et dans les temps d'activités.

L'animateur est la personne référente pour l'enfant au sein du séjour. Il remplit le rôle de « modèle » pour l'enfant et doit toujours se mettre à sa portée. Ainsi, un rapport mutuel de confiance s'établit. L'animateur est le garant de la sécurité physique et affective de l'enfant.

L'équipe souhaite sensibiliser les enfants au respect de l'environnement par rapport à la nature et leur impact sur l'environnement à travers des activités et des démarches écologiques.

Lieu où l'enfant grandit

Les séjours mis en place ont pour mission de développer l'**autonomie** de l'enfant. En fonction de l'âge et de la « maturité » propre à chaque enfant. Les actions, animations, jeux, activités doivent permettre à l'enfant d'assumer des « missions » et de prendre des « responsabilités » ; ces missions aident à valoriser l'enfant dans la « communauté » du centre : chacun y a sa place, y remplit son rôle.

Ces missions ont pour but d'accroître la confiance de l'enfant en ses capacités et son estime ; elles ne sont en rien de simples contraintes.

Le château est un lieu participatif où s'exprime une certaine **liberté** mais celle-ci doit être encadrée par des limites.

Le château est un lieu où les enfants s'entraident et apprennent des autres.

Lieu où l'enfant s'épanouit

Le séjour est un lieu de vie où l'enfant s'épanouit dans un contexte de loisirs et d'apprentissages. C'est par le jeu que l'enfant va développer ses aptitudes et prendre du plaisir.

○ Les activités de diverses natures sont ainsi proposées : artistiques, sportives, culinaires... La **capacité créative** de l'enfant doit être encouragée.

○ Les activités ont lieu au sein du centre ou à l'extérieur. L'**ouverture** doit être privilégiée : ouverture aux autres, à des lieux ou des activités méconnus.

○ La **curiosité** de l'enfant doit être stimulée : elle éveille chez l'enfant la soif d'apprendre et développe ses connaissances.

○ L'**imagination** doit s'inviter dans les activités et stimuler l'imaginaire des enfants.

Lieu où l'enfant se socialise

Les enfants jouent, créent, cuisinent, font du sport, se détendent, dans un cadre bienveillant, pour qu'ils prennent plaisir et se forment d'agréables souvenirs. Le développement des relations et interactions sociales de l'enfant doit être favorisé au sein des séjours. Ces relations sont de plusieurs natures :

○ Relations de l'enfant avec ses camarades et l'équipe pour apprendre le respect mutuel. Des « règles de vie » gouvernent ainsi la vie « ensemble » du séjour : faire prendre conscience à l'enfant que le respect des personnes, du matériel, des locaux, des vêtements est essentiel pour tous. La politesse est l'une de ces règles.

○ L'animateur doit veiller à accueillir individuellement les enfants et favoriser la cohésion de son groupe d'enfants.